

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire**

**Séance du 16 octobre 2014**  
**20h30**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Présents : Jean-Michel DREVET, Maire ;  
Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Adjoint ;  
Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER  
FAUVY, Erwan BRACCHI, Philippe PELLET, Benoist CHAMARAUD Conseillers.

Excusés : Jean-Michel PIDOLOT.

Arrivé en cours de séance : Bruno BESANCON à 21h40

Florence MANDON est élue secrétaire de séance.

**Monsieur le maire demande de voter pour l'ajout d'un point « 5 » non prévu à l'ordre du jour**

La demande est acceptée à l'unanimité.

**1. Demande d'autorisation à Monsieur de Maire de signer des actes de cession**

Monsieur le Maire informe qu'une meilleure visibilité au carrefour situé entre la route de Pignière et de la départementale est nécessaire. L'achat de parcelles à droite et à gauche (environ 40 m<sup>2</sup>) de la route de Pignière doit être acté par un notaire et monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de signer ces actes de cession.

A l'unanimité, la décision est prise et la délibération votée.

**2. Délibération pour indemnités de conseil au trésorier**

Monsieur le Maire informe qu'il est souhaitable de prévoir de verser une indemnité de conseil au trésorier de la commune ; cette indemnité permet à la commune de poser des questions sur les questions budgétaires. De même il est souhaitable de voter le versement d'une indemnité de budget permettant la confection des actes budgétaires de la commune.

La décision est prise et la délibération votée avec 1 abstention.

**3. Délibération pour choix d'un nouveau délégué au SIVU**

- Mme Pascale CHOTEL souhaite se retirer de la commission du SIVU du groupe scolaire.

A l'unanimité, M. Philippe PELLET est désigné en tant que représentant suppléant au SIVU.

**4. Réflexions sur la réforme territoriale**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes de moins de 20.000 habitants ne doivent plus exister (loi à voter en Décembre 2014) ; Tramolé doit s'interroger et se positionner sur son choix d'adhérer à une nouvelle intercommunalité adaptée aux besoins de sa population. En l'absence d'intention précise de la commune de Tramolé, il est probable que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Saint Jean de Bournay soit intégré dans une grande communauté de communes (Bièvre Isère à ce jour). Afin de garantir l'indépendance de Tramolé quant au choix qui sera fait, il est nécessaire de prendre les devants et de prendre une délibération permettant d'étudier toutes les opportunités.

**5. Délibération sur des études d'opportunités de quitter la Communauté de Communes de Saint Jean de Bournay**

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'étudier l'opportunité de quitter la communauté de communes St Jeannaise et de réfléchir à postuler à la communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

A l'unanimité, la décision est prise et la délibération votée.

Afin de préparer un questionnaire, deux réunions sont programmées : le Lundi 27 Octobre à 20 h 00, puis le Lundi 03 Novembre à 20 h 00. Ce questionnaire sera adressé au président de la CAPI, préalablement à une réunion fixée le Jeudi 11 Décembre.

### **Questions diverses**

- Proposition a été faite par 2 personnes habitant Tramolé, d'installer une micro-crèche à Tramolé. Une réflexion globale est à avoir, sachant que les possibilités d'accueil des jeunes enfants sur le secteur s'élève à 31 enfants. Afin d'éclairer les débats, l'intervention des deux personnes, ainsi que le témoignage des assistantes maternelles en Conseil Municipal est demandé.
- Site internet de la commune. Une offre a été adressée à la Mairie. Ce sujet sera débattu en commission « communication » qui se réunira le Jeudi 23 Octobre à 20h00. Il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir aux sujets pour le flash info.
- Rappel des dates :
  - Conseils municipaux : 1<sup>er</sup> Décembre, 15 janvier, 23 Février à 20h30
  - Distribution du colis des anciens : 20 Décembre – 14 h00 à la mairie
  - Vœux de la mairie : Vendredi 9 Janvier à 19h00.
  - Vœux du président de la communauté de Communes : 22 Janvier
- Subvention pour le projet des assistantes maternelles. Une demande officielle a été faite. Le matériel acquis restera à la salle des fêtes et pourra être utilisé par tous.
- Assainissement 3<sup>ème</sup> tranche : le dossier est complet. L'appel d'offre sera lancé courant janvier. Il reste à solliciter l'agence de l'eau pour l'obtention d'une subvention complémentaire.
- Création de places de camping-car sur la commune. Il convient de procéder à une étude en termes de coûts : coût pour une aire de stationnement, coût pour une aire de service.
- Lutte contre l'ambrosie : il faut continuer à faire passer les messages notamment par rapport au type de cultures et organiser le fauchage pendant l'été.
- Travaux concernant la rénovation du bloc mairie. Le bois métal a été choisi pour le mobilier urbain. La publicité concernant l'appel d'offre est parue. Les réponses sont attendues pour le 13 Novembre.

Fin de séance à 22 h 45.